



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections cantonales et élections régionales

Question écrite n° 74001

Texte de la question

M. Damien Meslot alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accomplissement par France Bleu de sa mission de service public. En effet, le syndicat national des journalistes (SNJ) Radio France a alerté la représentation nationale sur les consignes de traitement des élections départementales et régionales données par la direction du réseau de radios locales publiques de Radio France. D'après le SNJ Radio France, la direction souhaiterait traiter ces événements essentiels de la vie politique locale *a minima* pour répondre favorablement à un sentiment supposé de défiance de la part des auditeurs envers la classe politique. Pour bon nombre de Français, il s'agit là d'un outil fondamental permettant de mieux apprécier les enjeux politiques de proximité. L'analyse par les chaînes nationales des problématiques territoriales est bien souvent déconnectée des réalités du terrain. Inquiet de cette situation, il souhaiterait savoir ce qu'en pense le Gouvernement et quelles mesures il compte prendre pour agir en conséquence.

Texte de la réponse

L'attention de la ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le traitement éditorial, par le réseau France Bleu, des élections départementales des 22 et 29 mars 2015. En préambule, la ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que les sociétés de l'audiovisuel public favorisent, aux termes de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative la liberté de communication, le débat démocratique et la citoyenneté. À ce titre, le réseau France Bleu est un acteur incontournable de la vie démocratique et politique sur l'ensemble du territoire. Radio France a pris toute la mesure de la responsabilité de l'audiovisuel public en matière d'information et de débat. Aussi, le dispositif prévu par France Bleu pour couvrir ces échéances électorales a-t-il été aussi développé que lors des précédentes élections. Le réseau France Bleu a consacré en amont, et durant toute la période de la campagne, des reportages sur les sujets de préoccupation quotidiens des citoyennes et citoyens liés aux compétences des conseils départementaux et régionaux. France Bleu a par ailleurs noué un partenariat avec France 3 pour l'organisation de 69 débats en région, qui se sont déroulés les 28 février, 7 et 14 mars dans les 44 stations de France Bleu et les 24 antennes régionales de France 3. Des débats ont également été organisés pendant la période d'entre-deux-tours. À travers ces reportages, l'information diffusée dans les journaux régionaux et locaux, les débats organisés au niveau local, et les émissions spéciales diffusées lors des soirées électorales, la direction nationale de Radio France et l'ensemble des rédactions des 44 stations locales composant le réseau France Bleu ont été pleinement mobilisés pour faire vivre le débat d'idées et la démocratie locale et nationale. Pour l'ensemble de ces programmes, et sur chacune de ses antennes, Radio France veille à l'application stricte des recommandations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relatives au respect du pluralisme. Enfin, la ministre de la culture et de la communication souhaite rappeler que cette mobilisation est permise par le maintien en 2015 de la dotation publique allouée à Radio France à un niveau stable par rapport au montant voté en loi de finances 2014, soit 601,8 M€ (hors taxes). En 2015, le budget de France Bleu a ainsi été globalement maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74001

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1011

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3592